

Séance du 09 octobre 2008

N°2008.10.A.5.

**OBJET : BASE NAUTIQUE COMMUNAUTAIRE DE VEIGNE – CONTRAT DE FOURNITURE DE  
GAZ NATUREL**

Le neuf octobre deux mille huit à dix-huit heures, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

*Etaient présents :*

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 25 juin 2008 portant délégation au bureau du pouvoir de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ou en la forme négociée ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au budget ;

Considérant que les installations de chauffage de la base nautique communautaire fonctionnent au gaz naturel ;

***Après en avoir délibéré, le bureau a décidé à l'unanimité :***

- **D'approuver** le contrat de fourniture de gaz naturel pour la base nautique communautaire proposé par GAZ DE FRANCE ;
- **D'autoriser** M. le Président à signer le contrat correspondant, d'une durée de trois ans, ainsi que toutes les pièces s'y rapportant.

Le Président soussigné certifie  
sous sa responsabilité le  
caractère exécutoire du présent  
acte.

Transmis à la Préfecture le :

**1 8 OCT. 2008**

Publié ou notifié le :

**2 0 OCT. 2008**

Pour extrait conforme



Le Président,

Jacques DURAND